

CAP MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION

Cadre réservé au CFA

Fiche reçue le

- Contrat Pro
 Période Pro
 Contrat d'apprentissage

- Formation en 2 ans
 Formation en parcours aménagé 1 an (sous conditions)

Photo identité
(à envoyer par e-mail)

-  **Vérifiez chaque document demandé avant l'envoi du dossier.**
 **Ne pas éditer le dossier en impression recto/verso**

- Fiche de renseignement candidat
- Bulletin de demande d'inscription ci-joint dument complété
- 1 photo d'identité (papier ou scan par e-mail)
- Fiche médicale
- Autorisation droit à l'image
- Autorisation de sortie pédagogique Alternant(e)
- Autorisation de sortie pédagogique Entreprise
- EXEAT (à demander au collègue)
- Certificat de scolarité dernier établissement fréquenté
- Attestation Formation à l'utilisation Echafaudage R408, annexe 5
- CACES
- SST
- 3 derniers bulletins de scolarité (2 si semestres)
- Copie de votre carte identité (*recto-verso*) en cours de validité
- Attestation sécurité sociale
- Attestation assurance RESPONSABILITE CIVILE pour l'année scolaire 2018-2019
- Attestation de la Journée Défense & Citoyenneté (ou de recensement pour les mineurs)
- Certificat médical d'aptitude au sport pour l'année 2018 - 2019 (sauf CAP 1 AN PA)
- RIB (*pour les mineurs : RIB parents ; pour les majeurs : RIB alternant*)
- CV dactylographié
- Diplômes
- Relevés des notes d'examen : Brevet des collèges, CAP, Bac, ...

NOM :

Prénom :

2018-2019

L'inscription à la formation sera définitive :

- Après confirmation de l'inscription adressée au candidat et à l'entreprise par courrier du CFA-UNICEM
- Lors de la signature du contrat

FICHE DE CANDIDATURE

CFA UNICEM BRETAGNE LOUVIGNE-DU-DESERT



Cadre réservé au CFA

Fiche reçue le :

CP

CA

Inscrit(e)

Option

Formation choisie

en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

- CAP Marbrier du Bâtiment et de la Décoration 2 ans
- CAP Tailleur de pierre 2 ans
- CAP Marbrier du Bâtiment et de la Décoration 1 an (uniquement si déjà titulaire d'un CAP ou plus).
- CAP Tailleur de pierre 1 an (uniquement si déjà titulaire d'un CAP ou plus).
- BP Métiers de la pierre
- CAP Maintenance des Matériels de Travaux Publics et de Manutention

uniquement en contrat de professionnalisation

- Bac Pro Maintenance des Matériels de Travaux Publics et de Manutention
- Pilote d'installation en carrière TPMCI

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom du candidat : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Situation familiale : _____ N° Sécurité Sociale

Adresse personnelle : _____

Code Postal : Ville : _____ Gare de départ : _____

Téléphone Fixe : Portable :

Email : _____

Permis de conduire : oui non en cours

Représentant légal :

Mère

Père

Tuteur

Nom : _____

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Profession : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Tél fixe

Tél fixe

Tél fixe

Portable

Portable

Portable

Tél travail

Tél travail

Tél travail

Email : _____

Email : _____

Email : _____

Votre formation sur les 3 dernières années :

Années	Etablissements fréquentés* (indiquez le département géographique)	Enseignement suivi et diplômes préparés en précisant si obtenus ou pas

Si vous êtes déjà en alternance, précisez :

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation

Date de fin de contrat : |_|_|_|_|_|_|

Votre recherche d'entreprise

Vous n'avez pas encore trouvé une entreprise :

Entreprises contactées	Nom du contact / Fonction	Moyen de contact (téléphone, visite, courrier)	Motifs du refus

☞ Dans quel secteur géographique cherchez-vous une entreprise ? _____

☞ Précisez votre moyen de locomotion : _____ Distance maximum domicile/entreprise ? ____ km.

☞ Possibilité d'hébergement en famille, location d'une chambre chez l'habitant, location individuelle, pour vous rapprocher de l'entreprise : oui non

Vous avez trouvé une entreprise :

Nom de l'entreprise : _____ Personne à contacter : _____

Adresse : _____ Code Postal |_|_|_|_|_|

Ville : _____ Email : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Comment avez-vous connu le CFA ?

Presse, laquelle : _____

Pôle Emploi

Internet, quel moteur de recherche : _____

Par relation, précisez : _____

Mission locale, laquelle : _____

CIO : _____

Entreprise, laquelle : _____

Salon, Forum, lequel : _____

Autre, précisez : _____

A retourner à

CFA UNICEM

5, rue Monseigneur Gry

35420 LOUVIGNE-DU-DESERT

Tél : 02 99 98 01 59 Fax : 02 99 98 54 00

cfa-louvigne@unicem.fr

REPRESENTANT LEGAL

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU REPRESENTANT LEGAL⁽¹⁾

Catégories socio-professionnelles	Cochez la case correspondante	Catégories socio-professionnelles	Cochez la case correspondante
Agriculteur exploitant	10	Contremaître agent de maîtrise	48
Artisan	21	Employé civil – agent service fonction publique	52
Commerçant et assimilé	22	Policier et militaire	53
Chef d'entreprise de 10 salariés et plus	23	Employé administratif d'entreprise	54
Profession libérale	31	Employé de commerce	55
Cadre de la fonction publique	33	Personnel, service direct aux particuliers	56
Professeur et assimilé	34	Ouvrier qualifié	61
Profession information art spectacle	35	Ouvrier non qualifié	66
Cadre administratif et commerçant d'entreprise	37	Ouvrier agricole	69
Ingénieur – cadre technicien d'entreprise	38	Retraité agriculteur exploitant	71
Instituteur et assimilé	42	Retraité artisan commerçant chef d'entreprise	72
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	43	Retraité cadre profession intermédiaire	73
Clergé, religieux	44	Retraité employé et ouvrier	76
Profession intermédiaire administratif fonction publique	45	Chômeur n'ayant jamais travaillé	81
Profession intermédiaire administratif – commercial d'entreprise	46	Personne sans activité professionnelle	82
Technicien	47	Non renseigné (inconnu ou sans objet)	99

(1) : cocher la case correspondante

AUTORISATION DE SORTIE

CAP MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION

Dans le cadre de la formation, le CFA-UNICEM est amené à organiser des sorties pédagogiques ou péri-éducatives à destination des alternant(e)s. Ces sorties se déroulent pendant le temps de la formation assurée par le CFA-UNICEM. Elles sont encadrées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les alternant(e)s sont véhiculés par nos soins dans les véhicules de l'établissement ou en car, mini-bus, train, avion si nécessaire (possibilité de voyage à l'étranger).

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de sortie ci-dessous permettant la participation à ces visites pédagogiques.

Alternant(e) mineur (e) :

Je soussigné(e), responsable légal(e) de

Alternant(e) majeur(e) :

Je soussigné(e)

Atteste :

- Etre couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel.
- Avoir pris connaissance des conditions d'encadrement et de transport mis en place par le CFA-UNICEM.
- Ne pas présenter d'inaptitude à la pratique d'activités sportives.
- Etre en mesure de parcourir une distance d'au moins 25 mètres à la nage (information obligatoire, demandée par l'organisme organisateur, dans le cadre de sorties liées à des activités nautiques, telles que la pratique de la voile)

Autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé et la sécurité du participant, et à faire procéder aux interventions nécessaires en cas d'urgence.

Remarques et recommandations pratiques particulières (traitement en cours, problème de santé, allergies, etc.)

.....
.....
.....
.....

Fait le

--	--	--	--	--	--

à

Signature du Responsable Légal(e)
ou Alternant(e) si majeur (e)

AUTORISATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU DU TUTEUR

CAP MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION

Dans le cadre de la formation, le CFA-UNICEM est amené à organiser des sorties pédagogiques ou péri-éducatives à destination des alternant(e)s. Ces sorties se déroulent pendant le temps de la formation assurée par le CFA-UNICEM. Elles sont encadrées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les alternant(e)s sont véhiculés par nos soins dans les véhicules de l'établissement ou en car, mini-bus, train, avion si nécessaire (possibilité de voyage à l'étranger).

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de sortie ci-dessous permettant à votre alternant(e) de participer à ces visites pédagogiques.

Je soussigné(e),
(nom et prénom du/de la Maître d'apprentissage ou du Tuteur/Tutrice)

Nom et adresse de l'entreprise (ou cachet)

Téléphone : <input type="text"/>

autorise (nom et prénom de l'alternant(e))

à participer aux sorties pédagogiques et ou péri-éducatives organisées par le CFA-UNICEM de Louvigné-Du-Désert durant la période de formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'encadrement et de transport mises en place par le CFA-UNICEM.

Fait le à

Signature du Maître d'apprentissage ou du Tuteur

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

CAP MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION

ALTERNANT(E) MINEUR(E)

Je soussigné(e), responsable légal(e) de :

Nom : Prénom :

autorise le CFA-UNICEM Bretagne de Louvigné-du-Désert :

- à filmer mon fils/ma fille^{(2) (3)}
- à photographier mon fils/ma fille^{(2) (3)}
- à interviewer mon fils/ma fille^{(2) (3)}

ALTERNANT(E) MAJEUR(E)

Je soussigné(e),

autorise le CFA-UNICEM Bretagne de Louvigné-du-Désert :

- à me filmer⁽³⁾
- à me photographier⁽³⁾
- à m'interviewer⁽³⁾

Et à reproduire et utiliser les photographies et/ou vidéos me représentant, ainsi que mes propos le cas échéant, aux fins d'illustration et/ou d'édition de produits audiovisuels, radiophoniques, téléphoniques, multimédias, sites Internet, réseaux sociaux numériques, papiers, relatifs à l'information sur les formations et les professions, destinés à être diffusés et exploités, à titre gratuit ou onéreux, par le CFA-UNICEM ou par ses partenaires, en France et à l'étranger. Dans le cadre de sa communication interne, le CFA-UNICEM pourra également reproduire et diffuser mes propos et mon image (photos et/ou vidéos).

La présente autorisation vaut pour une durée maximum de quinze ans.

Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

Fait le

--	--	--	--	--	--

à

Signature précédée de la mention « bon pour accord »

(2) Rayer la mention inutile

(3) Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques et images qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette (ces) photographie(s) si vous le jugez utile.

INFORMATIONS DESTINÉES À L'ENTREPRISE

RAPPEL DE PROCÉDURE D'ADMISSION AU CFA

Le dépôt de candidature est effectué par l'envoi du dossier de demande d'inscription.

**L'inscription à la formation sera définitive :
après confirmation de l'inscription par courrier du CFA-UNICEM.**

DÉROGATION À L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL AUX MOINS DE 18 ANS

Il est nécessaire que l'entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

En référence aux décrets du 11 octobre 2013, nous invitons les entreprises et les familles à prendre connaissance des dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes en formation professionnelle sur le site suivant :

<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/statut-des-travailleurs-et-dispositions-particulieres/article/protection-de-la-sante-des-jeunes-travailleurs>

Pour les jeunes conduisant en carrière, les dérogations sont à demander à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

INFORMATIONS DESTINÉES À L'ENTREPRISE

DEPP : Diagnostic pour Elaborer des Parcours Personnalisés

Le CFA-UNICEM accompagne l'alternant(e) dans son cursus de formation en validant son projet et en adaptant son parcours personnel. Nous tenons compte des compétences et connaissances acquises de l'alternant(e) (test de positionnement à l'entrée de la formation), mais également de l'environnement et du contexte de l'entreprise d'accueil.

Nous mettons à disposition un outil permettant à l'entreprise de prendre connaissance du référentiel du diplôme et de valider les tâches réalisables dans le cadre de l'activité professionnelle.

En vous connectant sur le site DEPP et en vous identifiant au préalable, vous pouvez donc directement saisir votre profil et valider les items correspondant à votre activité.

Rejoignez-nous sur DEPP Entreprise : <http://www.depp-unicem.fr/>

INFORMATIONS DESTINÉES À L'ENTREPRISE D'APPRENTISSAGE

PROCÉDURES ENTREPRISE LIÉES À LA FORMATION

MISE EN PLACE DU CONTRAT

RAPPEL : l'entreprise n'engage la procédure de mise en place du contrat qu'à réception du courrier de confirmation d'inscription en formation au CFA-UNICEM.

L'entreprise effectue les démarches de mise en place du contrat d'apprentissage auprès de sa Chambre de Métiers ou sa Chambre de Commerce et d'Industrie et, une fois complété, adresse le contrat au CFA-UNICEM pour visa.

Dès que possible, la fiche d'aptitude médicale, délivrée par la Médecine du Travail - et établie avant la date de rentrée - sera communiquée au CFA-UNICEM.

Pour information :

La date du début du contrat est différente de la date de signature. Un contrat peut être signé en mai ou juin et démarrer en août.

DÉROGATION À L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL CONCERNANT LES ALTERNANT(E)S DE MOINS DE 18 ANS

Il est nécessaire que l'entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

« La procédure de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en formation professionnelle a été modifiée par deux décrets applicables depuis le 14 octobre 2013 :

- le décret n° 2013-914 du 11 octobre 2013 relatif à la procédure de dérogation prévue à l'article L.4153-9 du Code du Travail pour les jeunes âgés de moins de 18 ans.
- Le décret n° 2013-915 du 11 octobre 2013 qui actualise la liste des travaux interdits ou réglementés (susceptibles de dérogation) pour les jeunes travailleurs et les jeunes en formation professionnelle âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans. »

Pour faire suite aux dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés, concernant les jeunes en formation professionnelle, sont désormais en ligne, sur le site du Ministère du Travail lié à la santé et à la sécurité au travail, plusieurs documents : <http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/statut-des-travailleurs-et-dispositions-particulieres/article/protection-de-la-sante-des-jeunes-travailleurs>

- formulaire de demande
- notice d'information
- fiche info jeune

Afin de vous aider au mieux dans cette mise en œuvre, il est souhaitable de vous rapprocher des Inspecteurs du Travail compétents de votre département.

INFORMATIONS A CONSERVER

PROCÉDURE D'ADMISSION EN APPRENTISSAGE AU CFA-UNICEM

Le dépôt de candidature est effectué par l'envoi du dossier de demande d'inscription.

➤ Après confirmation de l'inscription par courrier du CFA-UNICEM et
➤ Lors de la signature du contrat d'apprentissage
L'INSCRIPTION A LA FORMATION SERA DEFINITIVE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A réception du courrier de confirmation d'inscription en formation au CFA-UNICEM, l'entreprise se procure le contrat d'apprentissage auprès de sa Chambre de Métiers ou sa Chambre de Commerce et d'Industrie et, une fois complété, adresse le contrat au CFA-UNICEM pour visa.

Dès que possible, la fiche d'aptitude médicale, délivrée par la Médecine du Travail - établie avant la date de rentrée - sera communiquée au CFA-UNICEM.

Pour information :

La date du début du contrat est différente de la date de signature.

Un contrat peut être signé en mai ou juin et démarrer en août.

DÉROGATION À L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL AUX MOINS DE 18 ANS : Il est nécessaire que l'entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

En référence aux derniers décrets du 11 octobre 2013, nous invitons les entreprises et les familles à prendre connaissance des dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes en formation professionnelle sur le site suivant : <http://www.travaillermieux.gouv.fr/Protection-de-la-santé-des-jeunes.html>

HORAIRES AU CFA-UNICEM

- **Lundi :** 10h15 (début des cours) - 12h25 et 13h50-17h45
- **Mardi à jeudi** 8h00 - 12h25 et 13h50 - 17h45
- **Vendredi :** 8h00 - 11h45 (fin des cours)

Départ du car de la Gare routière de Rennes lundi à 8h45 précises.

Arrivée du car à la Gare routière de Rennes vendredi vers 13h30.

VIE DE L'APPRENTISSAGE

La scolarité est gratuite au CFA-UNICEM

Toutes les informations complémentaires (prime d'assiduité, carte d'étudiant des métiers, etc.) seront données dans un livret distribué à la rentrée à chaque inscrit ainsi que le règlement intérieur et le livret d'apprentissage.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION DES ALTERNANT(E)S

POSABITAT : structure indépendante du CFA-UNICEM Bretagne

☎ POSABITAT : 02 99 94 39 50 à Fougères

Chambres de 2 à 4 lits, draps et couvertures fournis, repas du soir et petits déjeuners, du lundi soir au vendredi matin.

Toutes les prestations complémentaires (location de TV, sorties organisées par POSABITAT, ...) seront réglées directement à POSABITAT.

Voir règlement intérieur de POSABITAT.

Lycée Agricole Saint Hilaire du Harcouët : structure

indépendante du CFA-UNICEM Bretagne

Repas du midi du lundi au jeudi.

Le CFA-UNICEM de Louvigné-du-Désert a signé une Convention avec POSABITAT (Foyer des Jeunes Travailleurs) de Fougères et le Lycée Agricole saint Hilaire du Harcouët.

Dans ce cadre, le CFA-UNICEM a pu négocier une tarification spéciale pour les alternant(e)s.

Les documents liés à l'hébergement vous seront adressés avec le courrier de la confirmation d'inscription.

CAUTIONS CFA-UNICEM

Montant	A remettre au plus tard	Objet du règlement
100€	A l'inscription	Dépôt de garantie Ce chèque sera utilisé seulement si détérioration. Chèque restitué en fin d'année si non utilisé.

La demande de chèque de caution vous sera adressée lors de l'envoi de convocation d'entrée en formation durant l'été 2018.